

Paris, le 31/01/2024

Communiqué de presse

L'OFGL publie le 05/02/2024 son étude :

« **Cap sur les coûts de fonctionnement des bibliothèques municipales** »

Cinq indicateurs de coûts et une analyse des disparités entre communes

Après l'enseignement et le périscolaire en 2019, les piscines municipales et intercommunales en 2021, l'**Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales (OFGL)** propose, dans ce 23^{ème} numéro de sa collection *Cap sur*, un **référentiel de coûts de fonctionnement pour les bibliothèques municipales**.

En préambule, André Laignel, Président de l'OFGL, rappelle que *« les bibliothèques et médiathèques de nos communes sont des équipements précieux, parce qu'elles permettent l'accès libre et gratuit à la lecture bien sûr, mais aussi parce que s'y entrecroisent plusieurs politiques publiques, culturelles, sociales ou encore liées à la petite enfance »*.

Elles offrent une large palette d'activités et de services, souvent différents d'un équipement à l'autre. Le bloc communal en est l'acteur prépondérant avec presque 97% des établissements à sa charge. Il est accompagné, notamment dans les plus petites communes, du soutien des bibliothèques départementales.

Les points clés de l'étude :

- **L'ensemble des dépenses de fonctionnement des bibliothèques des communes et intercommunalités peut être estimé à 1,7 milliard d'euros pour l'année 2022.**
- **81% de ces charges de fonctionnement sont constituées des frais de personnel.** Ce poids prépondérant augmente avec la taille de la commune, comme avec la superficie des équipements et leur plage horaire d'ouverture.
- Pour construire un référentiel de coûts de fonctionnement de ce service public, l'OFGL a travaillé sur un échantillon de 1 032 communes -de plus de 3 500 habitants- sélectionnées avec méthode et propose **différents indicateurs, tous complémentaires les uns des autres**. Au-delà des coûts moyens, chacun de ces indicateurs présente des **disparités fortes qui s'expliquent notamment par les différences d'équipement et d'offre de services entre communes**.



- En 2022, le **coût moyen par m² est estimé à 431€** pour les bibliothèques municipales. Il augmente avec la taille de la commune. Le **coût par habitant résidant dans la commune s'élève lui à 30,6€** en moyenne. Il augmente avec le niveau de centralité de la commune.
- Le **coût moyen par inscrit actif en bibliothèque est de 161€** en 2019. Celui-ci augmente également avec la taille de la commune. **Le coût moyen par document emprunté est de 5,5€**. Cet indicateur ne se concentre cependant que sur une seule activité parmi la diversité de celles proposées en bibliothèque. A partir des fréquentations, dont le comptage reste en grande partie estimatif, **le coût moyen des bibliothèques municipales par passage s'élève à 10,6€ en 2019**. Il diminue lui avec le niveau de centralité de la commune.

Ces indicateurs de coûts **ne constituent pas des objectifs de gestion** à atteindre mais sont proposés comme des aides à l'analyse en fonction des spécificités de chaque territoire et des équipements.

- Les **recettes tarifaires** sont fréquentes concernant le prêt de documents (plus de 80% des communes) mais elles ne représentent que **1,8% des charges de fonctionnement** des communes concernées.
- Un focus sur des **intercommunalités** qui gèrent l'entièreté des bibliothèques de leur territoire, permet d'observer les **coûts des bibliothèques dans des territoires plus ruraux** : les coûts y sont plus faibles (329€/m² en moyenne) du fait de structures plus petites.

Cap sur le coût de fonctionnement des bibliothèques municipales, n°23 :

www.collectivites-locales.gouv.fr/ofgl (partie « Collection Cap sur »)

Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales (OFGL) :

www.collectivites-locales.gouv.fr/ofgl

Plateforme de données partagées de l'OFGL : <https://data.ofgl.fr/>